

## Rapport N° 158/2019 Comptes communaux et gestion de l'exercice 2018

---

Nyon, le 8 juin 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (COFIN) s'est réunie le 16 mai 2019 afin de procéder à l'examen des comptes de l'exercice 2018.

Les commissaires présents étaient : Mme Géraldine Limborg, MM Willy Nicole, Jacky Colomb, Bastien Clerc, John Santantoniou, Yves Felix, Laurent Miéville, Hans Rasmus Nilsson, Yvan Rytz, Sacha Vuadens, Olivier Monge et Pierre Girard (président-rapporteur). Mmes Chloé Besse, Chiara Montecchio et Suzanne Favre étaient excusées.

Lors de cette séance, la COFIN a reçu M. le Municipal Claude Uldry accompagné par Mme Ying Cottier, cheffe du service des finances. Elle les remercie pour leur disponibilité et les réponses données aux questions posées par la Commission.

### Présentation générale des comptes de l'exercice 2018

Les comptes de l'exercice 2018 se soldent par un déficit de CHF 6'077'026.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 8'226'169.-.

Les charges sont inférieures de 2,5% à ce qui avait été prévu, ce qui en soit est une bonne nouvelle; les revenus sont aussi inférieurs aux prévisions de 1,5% alors qu'en général on avait tendance à les sous-estimer au budget

Comptes de Fonctionnement	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Var C18/B18	% Var C18/B18	Var C18/C17	% Var C18/C17
Revenus	198.6	201.7	200.0	-3.0	-1.5%	-1.3	-0.7%
Charges	204.7	209.9	203.5	-5.2	-2.5%	1.2	0.6%
<b>Résultat</b>	<b>-6.1</b>	<b>-8.2</b>	<b>-3.5</b>	<b>2.1</b>	<b>-26.1%</b>	<b>-2.6</b>	<b>74.3%</b>

On constate que les revenus sont donc inférieurs de 3 MCHF par rapport au budget et dans le même temps les charges sont inférieures de 5.2 MCHF. On peut dire « qu'on a gagné » 2.1 MCHF et ainsi on passe d'un déficit budgétisé de 8.2 MCHF à un résultat final de 6.1 MCHF.

Les principaux écarts **entre le budget et les comptes** s'expliquent principalement par les différences suivantes, examinons tout d'abord les charges :

## En MCHF

Charges par nature		Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Var C18/B18	% Var C18/B18
30	Autorités et personnel	50.8	50.2	47.6	0.6	1.3%
31	Biens, services et marchandises	36.3	36.6	35.1	-0.3	-0.8%
36	Aides et subventions	15.3	16.5	14.9	-1.2	-7.1%
32	Intérêts passifs	2.4	2.7	2.7	-0.3	-10.8%
33	Amortissements	13.1	12.3	11.2	0.8	6.2%
35	Rbts, part./subv. à des collec. Publ.	69.7	71.5	72.0	-1.8	-2.5%
38	Attrib. fonds et financ. spéciaux	3.8	5.4	6.4	-1.6	-29.8%
39	Imputations internes	13.2	14.6	13.6	-1.4	-9.5%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>204.7</b>	<b>209.9</b>	<b>203.5</b>	<b>-5.2</b>	<b>-2.5%</b>

30. - Les charges salariales sont supérieures de CHF 600'000.- à ce qui était prévu. On note une diminution des charges de personnel fixe compensée par une forte augmentation des charges de personnel auxiliaire suite à des crédits supplémentaires accordés par le Conseil ou des préavis adoptés après l'élaboration du budget.

31. – Ce poste est inférieur au budget malgré une augmentation des achats d'eau, énergie et combustible, une hausse également des achats de produits alimentaires suite à l'ouverture de nouvelles structures. Ces hausses sont compensées par une baisse des honoraires et frais de services grâce à une diminution des frais de transport ainsi qu'au rabais de 10% accordé sur les primes de l'ECA et, aussi, par une baisse du poste d'entretien des immeubles, routes et territoire

36. – Pour cette ligne le montant non-dépensé est important ; il s'explique par une diminution des participations à la couverture des déficits des crèches grâce à une augmentation de la subvention cantonale ordinaire et de la participation des parents ainsi qu'à une baisse des subventions pour le trafic et l'énergie en raison de la moindre participation aux frais de transport (investissements moins importants et accroissement de la quote-part fédérale dans le transport régional).

32 .- Malgré un endettement en constante augmentation le taux moyen de la dette est en diminution grâce à des renouvellements et de nouveaux emprunts conclus à des taux extrêmement favorables, voire négatifs

33.- Les amortissements sont nettement supérieurs au budget en raison d'un amortissement supplémentaire de 1.0 MCHF sur préavis 169/1989 (2<sup>ème</sup> étape STEP) suite aux recettes extraordinaires liées aux développements de nouveaux quartiers (il s'agit d'un chapitre fermé qui n'a aucune influence sur le résultat), +0.3 MCHF étude complexe Nyon-Marens non prévu au budget, +0.4 MCHF amortissements financiers (arriérés, abandon de soldes sur impôts) partiellement compensés par -0.5 MCHF préavis déchetterie et CERV pas encore bouclé (amortissement repoussé).

35. - Important, surveillé comme le lait sur le feu, le poste des remboursements, participations/subventions à des collectivités publiques. La COFIN vous invite à consulter le tableau et les explications de la page 8 du préavis municipal pour les explications concernant notre participation aux charges cantonales. Par rapport à la participation à des charges communales, il est noté une rétrocession de notre participation à PNR de 1.6 MCHF en raison de postes non encore attribués et de recettes plus importantes.

Suite aux remarques de la COFIN concernant les comptes 2017, cette année il n'y a pas eu de simulation faite et rien n'a été comptabilisé pour anticiper un retour de péréquation ; le décompte définitif de la péréquation 2018 apparaîtra dans les comptes 2019.

38.- et 39 – Veuillez-vous référer aux explications du préavis municipal

Concernant les revenus, les principaux écarts entre comptes et budget s'expliquent de la manière suivante :

Revenus par nature		Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Var C18/B18	% Var C18/B18
40	Impôts	96.1	103.7	94.4	-7.6	-7.3%
41	Patentes, concessions	0.1	0.1	0.1	0.0	-2.7%
42	Revenus du patrimoine	9.2	9.1	8.3	0.0	0.2%
43	Taxes, émoluments, produits de ventes	48.6	47.2	49.1	1.4	3.0%
44	Part. à des recettes cantonales	2.2	2.2	2.0	-0.1	-2.4%
45	Part. et rembours. de collect. publ.	23.0	19.1	19.3	3.9	20.4%
46	Autres prestations et subventions	5.7	5.3	4.9	0.3	6.5%
48	Prélèv. sur fonds et financ. spéciaux	0.5	0.2	8.4	0.3	153.6%
49	Imputations internes	13.2	14.6	13.6	-1.4	-9.5%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>198.6</b>	<b>201.7</b>	<b>200.0</b>	<b>-3.0</b>	<b>-1.5%</b>

40. – Revenu d'imposition sur les personnes morales en baisse par rapport au budget de 7.9 MCHF (-40,5%). Ceci est principalement dû à une baisse de l'impôt sur le bénéfice ainsi qu'à une baisse de l'impôt sur le capital. Sur les personnes physiques : -1,6 MCHF notamment dû à une baisse sur l'impôt sur le revenu et de l'impôt à la source. A contrario, l'impôt sur la fortune augmente et la rétrocession de l'impôt frontalier a été plus élevée que prévu.

L'impôt foncier, les droits de mutation, et l'impôt sur les successions et donations sont nettement plus élevés que ce qui avait été prévu. Ces derniers sont des impôts conjoncturels ; lorsque ceux-ci sont en augmentation on ne peut que s'en réjouir..., mais il faut savoir que la moitié de ces impôts repart au paiement de la facture sociale !

Les impôts représentent le 48.4% de nos revenus.  
(v. le détail dans le tableau page 11 du préavis)

43. – Augmentation des recettes des ventes d'eau, d'énergie et de combustibles facturés par les SI. Recettes extraordinaires (taxes de raccordement) liées aux constructions de quartier (Petite Prairie, Les Jardins du Couchant). Par contre aucune contribution compensatoire pour le financement des infrastructures n'a été versée en 2018 par des promoteurs lors de la délivrance de permis de construire.

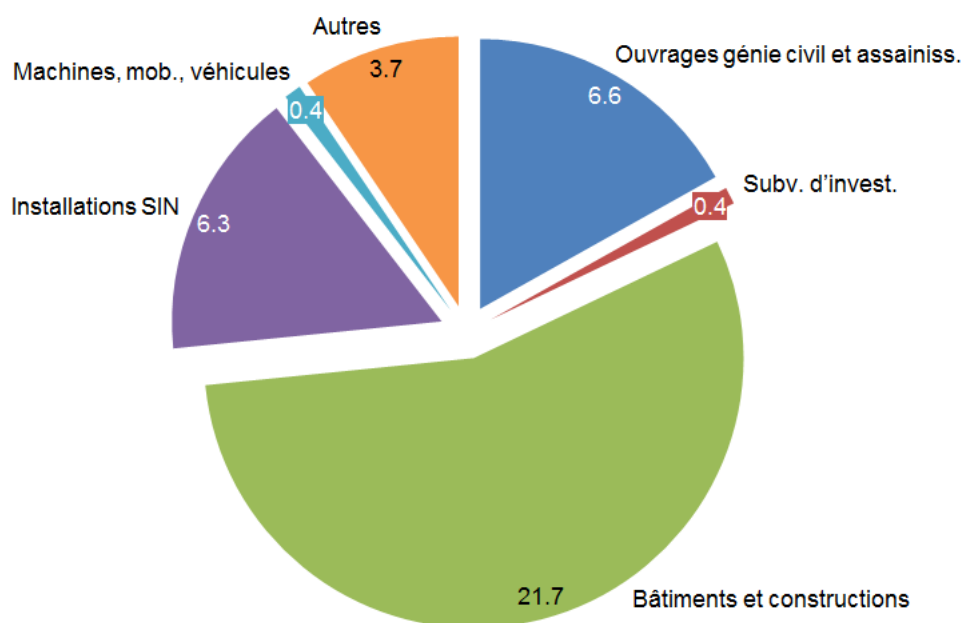
45. – Participations et remboursements de collectivités publiques : hausse due au différentiel de la facture sociale, subvention de la FAJE pour l'aide au démarrage de nouvelles structures et l'augmentation de la participation des communes d'arrondissement (Ets. Scolaire Nyon-Marens)

46. – Participation des parents plus importante que prévu pour certaines structures d'accueil familial

## Investissements en 2018

### En MCHF

Plan d'investissements	Comptes	Budget	Comptes	Var	% Var
	2018	2018	2017	C18/B18	C18/B18
Dépenses	39.1	56.5	62.6	-17.4	-30.8%
Recettes	6.6	6.1	10.8	0.4	6.9%
<b>Investissements net</b>	<b>32.5</b>	<b>50.3</b>	<b>51.8</b>	<b>-17.8</b>	<b>-35%</b>



On notera que les investissements bruts sont en baisse par rapport au budget et aux comptes 2017 principalement à cause de décalages de dépenses de projets tels que la construction des complexes scolaires du Couchant, Reposoir et Nyon-Marens ainsi qu'à celles du réservoir de la Vuarpillière.

Les principaux investissements bruts en 2018 sont :

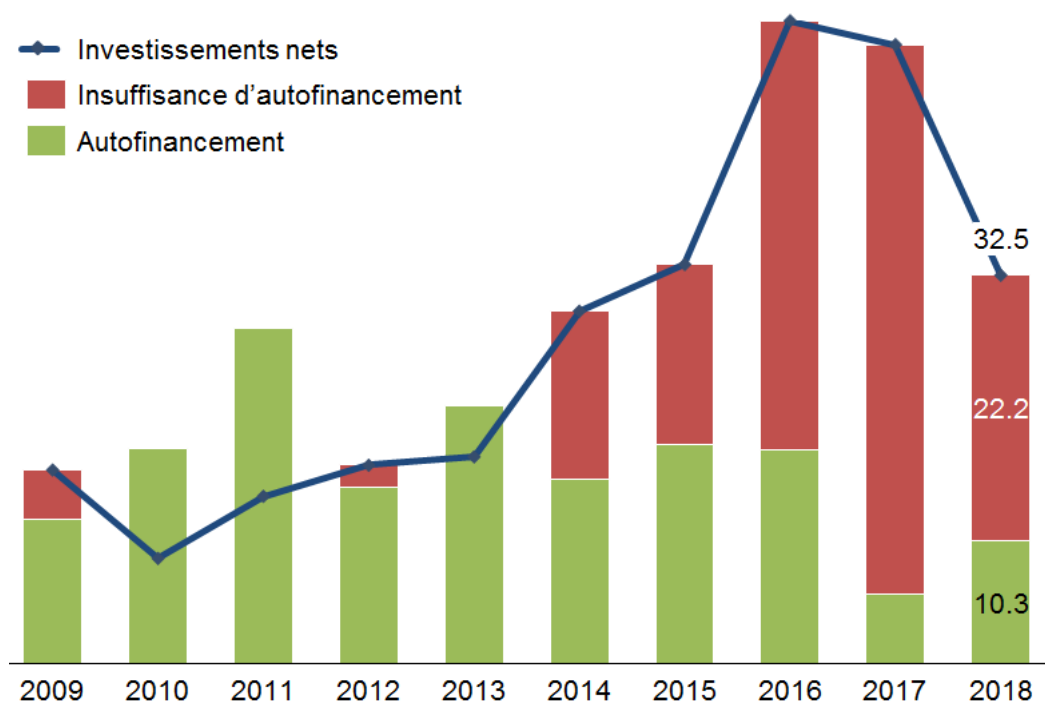
- Complexe scolaire Reposoir (13.6 MCHF)  
Ecole du Couchant (3.4 MCHF)
- Achat parcelles Route de Genève (2.8 MCHF)
- Parc Reposoir (1.9 MCHF)
- Quartier Vy-Creuse – Usine à Gaz (1.7 MCHF)
- Réservoir de la Vuarpillière (1.4 MCHF)
- UAPE Centre Ville, rénovation Maison Gubler (1.1 MCHF)

Il y a donc pour 39.1 MCHF de dépenses d'investissements. A ce montant il faut déduire 6.6.MCHF de recettes ce qui est important. Il est intéressant de lire les explications détaillées aux pages 15 et 16 du préavis.

### Résultat opérationnel ( -ou marge d'autofinancement)

En 2018 la marge d'autofinancement se monte à 10.3 MCHF (CHF 483 / habitant) alors qu'en 2017 elle atteignait 5.8 MCHF. Le fait que la marge d'autofinancement reste positive signifie que la Municipalité n'a pas eu à emprunter pour le ménage courant ; elle a permis de couvrir 31,6% des investissements (contre 11,16% en 2017). Cela reste insuffisant.

Le tableau ci-dessous est intéressant ; il montre que depuis 2014 la marge d'autofinancement ne suffit plus à couvrir l'entier de nos investissements qui sont en bonne partie financés par des emprunts dont le montant total est de 289 MCHF à fin 2018.



### Montant de la dette

Notre dette se monte donc à 289 MCHF à fin 2018, soit CHF 14'569 par habitant. Le plafond d'endettement est à 360 MCHF. Le taux moyen est actuellement de 0,9%. Pour comparaison à fin 2009, la dette se montait à 141 MCHF avec un taux moyen de 3,5%. Les emprunts actuels représentent donc plus du double qu'en 2009 et nous coûtent moins chers.

Le fait que nos derniers comptes et notre budget 2019 présentent des déficits ne nous prêterite pas sur le marché des emprunts. Nous avons encore de la facilité à emprunter. Cela est certainement dû au fait qu'il y a beaucoup de liquidités sur le marché. Les emprunts à court terme sont relativement faciles car les prêteurs préfèrent ce genre de prêt en attendant que les taux remontent. A noter que le ratio entre les emprunts à court terme (1 année) par rapport aux emprunts à moyen terme et long terme est de quelque 18%. Il n'y a pas de règle dans la matière, c'est à la Municipalité de définir la quote-part de ce type d'emprunt.

### Liste des dépenses non annoncées supérieures à CHF 50'000

La COFIN rappelle à la Municipalité que selon le règlement sur la comptabilité des communes, tout dépassement supérieur à CHF 50'000 sur une ligne budgétaire doit faire l'objet d'une demande passant par un préavis pour des crédits supplémentaires. Vous trouvez dans le tableau ci-dessous les dépenses concernées par cette situation.

Toutefois, La COFIN comprend bien les circonstances, reconnaît le bienfondé de ces dépassements et est satisfaite par les explications données par la Municipalité.

En CHF

C compte	Description	Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Commentaires
157.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	150'118	92'000	58'118	Remplacement 1 collaborateur en arrêt maladie longue durée Compensé dans le 130.4361.00
210.3301.00	Impôts irrécouvr., dégrèvements	1'082'532	725'000	357'532	Augmentation du nombre de dossiers de déclarations
340.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	140'385	-	140'385	Remplacement 2 collaborateurs en arrêt maladie longue durée Compensé dans le 130.4361.00
343.3312.00	Amortissements	867'070	586'100	280'970	B2018 ne tient pas compte de l'amortissement du Pr. 2013/111 Etudes complexe scolaire, culturel et sportif Nyon-Marens
451.3195.00	TVA préalable non récupérable	57'911	-	57'911	Budget sur 452.3195.00
460.3312.00	Amortissements ordinaires	1'747'488	1'654'300	93'188	B2018 ne tient pas compte des Pr. 2014/136 (Bât. STEP) et 2015/234 (PQ Marens-Couchant) bouclés en 2017
460.3321.00	Amortissements supplémentaires	1'000'000	-	1'000'000	amort. supplémentaire suite aux recettes extraordinaires du compte 460.4341.00 Taxes de raccordement.
611.3195.00	TVA préalable non récupérable	52'933	-	52'933	Pas budgétisé en 2018 mais ok pour 2019
615.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	87'571	26'000	61'571	Engagement provisoire comme auxiliaire d'un des démissionnaires Compensé dans le 615.3011.00
761.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	1'404'617	1'250'000	154'617	Budget sous-estimé, mais en ligne avec C2017
764.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	394'252	234'000	160'252	Totalement re facturés
764.3161.00	Loyer locaux	186'847	117'000	69'847	Totalement re facturés
810.3141.00	Entretien stations de pompage	151'356	80'000	71'356	Pompage plus important dans la nappe (année sèche et mise en fonction nouveau réservoir). En effet, cette rubrique contient également l'achat d'électricité nécessaire au pompage de l'eau dans la nappe. Ce poste est la raison du dépassement. Toutefois il est entièrement compensé par un accroissement des ventes d'eau (+ kCHF 392 s/ 810.4351.00)
821.3123.00	Timbre d'acheminement réseau en amont	1'934'572	1'857'562	77'010	En lien avec l'augmentation de l'énergie transportée au réel vs les prévisions budgétaires. Les charges étant couvertes par les ventes par le biais du mécanisme de régulation, l'écart est entièrement compensé par les revenus.
821.3123.01	Achats d'électricité - perte réseau	210'510	128'917	81'593	En lien avec l'augmentation de l'énergie transportée au réel vs les prévisions budgétaires. Compensé dans le compte 822.4351.03
822.3123.00	Achats électricité	4'693'654	3'929'527	764'127	Prix achat moyen supérieur et volume supérieur, à mettre en lien avec les ventes d'énergie électrique.
830.3122.00	Achats gaz	5'698'685	5'596'000	102'685	Volume acheté supérieur aux prévisions, compensé par report création d'un produit gaz de la gamme Vision. Les charges de ce nouveau produit s'apparentent à de l'achat molécule et sont de ce fait incluses dans le même compte (au budget, non réalisé au réel).

## Réviser – SCI et suivi des recommandations

La fiduciaire mandatée par la Municipalité (Fidinter) atteste de la bonne tenue des comptes de la ville.

Elle a effectué différents contrôles, notamment le suivi de recommandations formulées en 2013 et 2014. Celle-ci sont toujours en cours d'analyse, mais aussi dans l'attente d'adaptation du programme informatique ProConcept ainsi que l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2, prévu au plus tôt en 2021.

Concernant le système de contrôle interne (SCI), pour l'établissement des factures, actuellement celles-ci sont établies par Finances qui les transmet aux services pour vérification. La fiduciaire propose qu'il y ait déjà un contrôle « 4 yeux » à l'interne du service des finances.

La TVA nécessite aussi un contrôle approfondi. C'est un sujet délicat, et même les spécialistes ont de la peine avec les différentes situations ; sont concernés surtout les SI, les déchets, l'épuration et les parkings qui sont taxés sur le chiffre d'affaire ou, parfois, sur la base d'une taxe forfaitaire.

La COFIN a examiné les comptes ligne par ligne ; cet examen a amené quelques questions sur des points de détail, surtout sur des sujets de comptabilisation du pourquoi ce compte plutôt qu'un autre, cela ne sera pas relaté dans ce rapport.

Un commissaire a demandé qu'une explication soit donnée concernant l'impôt sur les personnes morales, pour répondre à la question concernant la différence entre le budget prévu et la réalité. Il faut savoir que pour le budget, on se base sur les comptes des années précédentes. En 2015, cet impôt était de 16.4 MCHF, en 2016, il se montait à 16.6 MCHF. Pour 2017 on prévoyait un montant de 17 MCHF. Lorsque le budget 2018 a été élaboré, la Municipalité s'est basée sur ces chiffres pour fixer le montant ; il n'y avait pas de signe avant-coureur d'une baisse de ces revenus en 2017

Il faut aussi savoir que les montants inscrits dans les comptes représentent les acomptes versés par les personnes morales, la taxation définitive intervenant souvent 2 ou 3 ans plus tard. Il arrive donc régulièrement que ces contribuables aient encore un solde à payer ou, plus ennuyeux pour nos comptes, aient droit à une ristourne pour avoir trop payé. C'est ce qui est arrivé à fin 2018 où nous avons dû rembourser près de 1 MCHF à l'un de ces contribuables

## Conclusions

Le moment du bouclage des comptes est toujours un moment particulier. Cette année n'échappe pas à la règle dans le sens qu'après des comptes 2016 bouclés à zéro, c'est le deuxième exercice déficitaire de suite que nous devons examiner avec un budget pour l'année en cours très largement déficitaire (env. 15 MCHF) suite notamment à la décision des citoyens nyonnais de refuser l'augmentation des points d'impôt.

Concernant la marge d'autofinancement, la COFIN relève qu'elle est restée insuffisante pour financer les investissements 2018. Elle est restée positive de 10.3 MCHF au terme de l'exercice 2018, évitant à la Municipalité d'emprunter pour faire vivre le ménage communal (la marge d'autofinancement budgétisée pour 2018 était de 9.19 MCHF).

Avec un déficit de 6 MCHF, une dette qui a augmenté de 121 MCHF durant les trois dernières années pour atteindre 289 MCHF, on ne peut qu'être préoccupé par la situation.

L'arrivée de nouveaux habitants a certes amené des rentrées fiscales supplémentaires mais contribue également à devoir fournir des infrastructures supplémentaires (écoles, accueil de la petite enfance, infrastructures sportives, etc.). Par ailleurs les contribuables nyonnais étant plutôt aisés, ces rentrées ont été en grande partie absorbées par la péréquation. Par contre, la baisse persistante de l'impôt sur les personnes morales influencera certainement notre contribution à la péréquation et paradoxalement c'est le côté « positif » de notre mauvaise performance (!). Nous allons certainement avoir un retour positif de péréquation en 2019 en lien avec les acomptes payés pour 2018. Il sera également intéressant de connaître le montant des acomptes de péréquation que nous devons inscrire au budget 2020.

Même si elle reste conséquente, la péréquation devrait perdre quelque peu son impact de dynamique de charge pour notre commune. Nous nous retrouvons avec les problèmes propres à notre belle ville de Nyon et c'est sur ceux-là que nous devons renforcer notre action.

Nous avons fait de gros investissements mais nous ne sommes pas encore au bout de l'effort. C'est certainement un point sensible et la priorisation des projets doit résolument se poursuivre tout comme l'ajournement de projets déjà votés mais pas essentiels. A la Municipalité de continuer à faire ce tri et d'en informer pleinement le Conseil communal.

La COFIN trouve important que la Municipalité réactualise régulièrement sa planification financière (sur 3 ou 5 ans); ceci pourrait être fait dans le cadre du préavis sur l'arrêté d'imposition, sujet hautement sensible qui va de pair avec une estimation des dépenses futures.

La COFIN recommande au Conseil communal d'approuver les comptes 2018. Toutefois elle reste très préoccupée pour l'avenir des finances de notre commune. Il demeure un certain nombre d'incertitudes pour les budgets futurs avec l'adoption récemment de la RIE fédérale et nos relations avec le Canton. Elle invite la Municipalité à demeurer vigilante sur les charges dont elle a la maîtrise mais aussi à rechercher des solutions pour des recettes nouvelles ou supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 158/2019 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2018,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2018

La Commission :

Mesdames Chloé Besse, Suzanne Favre, Géraldine Limborg, Chiara Montecchio  
Messieurs Bastien Clerc, Jacky Colomb, Yves Félix, Laurent Miéville, Olivier Monge, Willy Nicole,  
Hans Rasmus Nilsson, Yvan Rytz, John Santantoniou, Sacha Vuadens, Pierre Girard (président et  
rapporteur)

Les tableaux figurant dans ce rapport ont été fournis par le service des finances